



CONCILE DU VATICAN — PROCESSION DANS SAINT-PIERRE APRÈS LA LECTURE DU DÉCRET CONCERNANT L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE, 18 JUILLET 1870

XIV. CONCILE DU VATICAN — DÉFINITION DE L'INFAILLIBILITÉ PONTIFICALE.

Le 29 juin 1868, le Saint-Père publia la bulle d'indiction du Concile œcuménique. La date de l'ouverture était fixée au 8 décembre 1869. Pour la première fois depuis Nicée, les souverains n'y furent point convoqués. C'était constater implicitement qu'il n'y avait plus de couronnes catholiques, c'est-à-dire que l'ordre sur lequel la société a vécu durant plus de dix siècles avait cessé d'exister.

Autrefois, écrivait Mgr Plantier, non seulement les princes étaient personnellement chrétiens, mais leurs gouvernements l'étaient aussi et cette religion publique, sociale, était celle de Jésus-Christ. Monarques et nations partageaient le même Dieu, s'agenouillaient devant le même autel, et lorsque de grandes calamités ou de grandes erreurs bouleversaient les royaumes, les princes suppliaient Rome de rassembler les évêques, afin de faire ressortir de ces saintes réunions la lumière, la concorde et la paix.... Mais maintenant, les souverains, isolément pris, peuvent être chrétiens; mais, d'après les idées modernes, ils n'ont plus le droit de l'être comme souverains. Leur gouvernement doit tenir la balance égale entre le oui et le non, entre les ténèbres et la lumière, entre Jésus-Christ et Bélial. Qu'iraient-ils faire dans un Concile, quand leur présence seule y serait la négation de l'Évangile (1)?

Et parce qu'en effet, leur présence n'y eût pas été nécessaire, mais peut-être gênante, les rois ne furent pas invités; ils ne furent pas même officiellement représentés à ces solennelles assises.

Il n'en était pas de même des Églises séparées.

Ne voulant exclure aucun de ceux mêmes qui se sont violemment, volontairement éloignés de la communion de Rome, le 8 et le 13 septembre, Pie IX adressa deux autres Lettres Apostoliques, la première : *Arcana divinæ Providentiæ*, à tous les évêques schismatiques d'Orient; la seconde : *Jam vos omnes*, aux protestants, les invitant tous à profiter d'une occasion si solennelle pour revenir au giron de l'Église. Tentatives

(1) *Les Conciles généraux.*

généreuses, mais stériles! La servile dépendance des évêques schismatiques orientaux envers leurs patriarches, et de ceux-ci envers les pouvoirs temporels; leur infatuation à tous rendaient inutiles les avances de Pie IX; pas un évêque schismatique ne parut au Concile.

Dans le camp protestant, quelques voix isolées reconnurent le bon droit et les nobles intentions du Saint-Père, mais la lettre pontificale essuya partout un refus, grossier quelquefois, toujours catégorique et qui déguisait mal l'embarras des prétendus réformés. Toutefois, afin d'enlever tout prétexte à de fausses interprétations, par une nouvelle lettre du 30 octobre 1869, Pie IX invite les pasteurs protestants à discuter, avec des théologiens qu'il désignera, les points de doctrine contestés, mais il refuse de leur reconnaître le droit auquel ils prétendaient d'assister aux séances du Concile.

Sitôt qu'il eut envoyé la bulle d'indiction, le Souverain Pontife appela de toutes les nations les plus éminents théologiens. Sous le sceau du secret, il les chargea d'élaborer à Rome les matières qui devaient être soumises au Concile du Vatican (1). Le monde entier se préoccupait de la tâche que la haute assemblée aurait à remplir et les plans de réforme les plus divers se disputaient l'attention, quand tout à coup, le 6 février 1869, une correspondance française de la *Civiltà catholica* indiqua comme le but principal de la réunion du Concile la proclamation de l'*Infaillibilité* du Pape et la confirmation des doctrines du *Syllabus*.

Partout, jusque dans les sphères de la politique, l'émoi fut extrême. Excusés par un patriotisme aveugle ou par leurs préjugés, les adversaires de l'infaillibilité, catholiques libéraux de France et d'Allemagne, entassèrent réponses sur réponses,

(1) Ils avaient pour président le cardinal Bilio et, parmi eux, on comptait les PP. Ferrari et Spada, des Frères Prêcheurs; les PP. Perrone, Schrader et Franzelin, de la Compagnie de Jésus; Mgr Schwetz, prélat de la maison du Pape; Mgr Jacquemet, de Reims; M. l'abbé Gay, de Poitiers; Dom Joseph Pecci, professeur de l'Université romaine; Dom Alzog, professeur à Fribourg; Dom Labrador, chanoine de Cadix, etc., etc.

manifestes sur manifestes. Mais la grande majorité de l'épiscopat était acquise à l'infaillibilité pontificale et ne restait pas muette; les manifestations des prêtres et des simples fidèles appelant la définition furent merveilleuses d'ensemble et d'enthousiasme.

Déjà le 9 avril 1868, à l'instigation, sans doute, du prince de Bismarck, le prince de Hohenlohe, ministre des Affaires étrangères et président du Conseil de Bavière, avait songé à se concerter avec les Cabinets européens pour exercer une sorte d'action préventive contre les desseins éventuels de l'auguste assemblée. Il n'en fut heureusement rien; sauf la Russie qui refusa à ses évêques la sortie de l'Empire, les autres gouvernements laissèrent faire. Et c'est ainsi que les cinq parties du monde avaient au Vatican leurs représentants quand Pie IX, le 8 décembre 1869, inaugura le Concile avec une incomparable splendeur.

A 9 heures, les Pères entrèrent dans la basilique de Saint-Pierre. Le Pape, porté sur la *sedes gestatoria*, entonna le *Veni Creator*. La messe fut célébrée par le cardinal Patrizi, dans la salle du Concile. Un vicaire de la basilique prononça le discours d'ouverture, après quoi le secrétaire du Concile déposa sur un trône d'or le livre des Évangiles. Tous les Pères s'approchèrent successivement du Pape pour l'obédience, les cardinaux lui baisèrent la main, les archevêques et évêques le genou droit, les abbés et généraux d'Ordre le pied. Pie IX adressa aux membres du Concile une courte allocution commençant par ces mots : *Quod vobis omnibus*, et les engagea à remplir fidèlement tous leurs devoirs. On entonna les litanies des saints. Le décret d'ouverture fut lu, tous les Pères le ratifièrent et Pie IX entonna le *Te Deum*. La réunion d'ouverture avait duré neuf heures.

Dès l'ouverture, c'est-à-dire dans le courant de décembre 1869, le nombre des Pères dépassa 700, pour descendre, au mois d'avril 1870, à 667. On y comptait 43 cardinaux, 5 patriarches, 8 primats, 107 archevêques, 456 évêques, 20 abbés,

43 généraux d'Ordre. Pie IX présida lui-même les quatre sessions publiques.

La seconde session publique fut toute consacrée à la solennité de la profession de foi du Concile de Trente. Le *schema* ou décret sur la foi et sur les erreurs rationalistes de notre temps, discuté dans les Congrégations particulières, fut voté à l'unanimité par la Constitution dogmatique *De fide*.

« Vous voyez, disait alors Pie IX, ô Révérendissimes Pères, combien il est bon, combien il est doux de marcher avec unanimité dans la maison du Seigneur. Marchez toujours ainsi, et puisque, en ce jour, Notre-Seigneur Jésus-Christ a donné sa paix à ses apôtres, moi aussi, son Vicaire indigne, je vous donne la paix en son nom. La paix, vous le savez, bannit la crainte; la paix, vous le savez, ferme les oreilles aux paroles insensées. »

Et tous les Pères répondirent : *Amen!*...

Ce fut le 11 mai qu'on aborda la discussion générale sur ce point important. Bien que l'infaillibilité papale ne puisse pas ne pas exister, puisque à Pierre seul a été confié le soin de confirmer ses frères; *Confirma fratres tuos*; bien que l'infaillibilité papale ait toujours été reconnue dans l'Église, et qu'elle ait été dans tous les temps le mode ordinaire, le moyen dernier des définitions doctrinales et disciplinaires, un bruit formidable s'éleva autour de cette question.

Au dehors, dans les rangs ennemis, c'était contre ce dogme une confusion d'idées où le mensonge le disputait à l'ignorance. Aux abords du Concile, quelques-uns entrevoyaient un danger à rendre le Pape trop puissant; d'autres, raisonnant avec des vues tout humaines dans une chose si divine, s'évertuaient à démontrer l'impossibilité d'une telle prérogative; d'autres fouillaient l'histoire pour y trouver un pape hérétique et ressassaient tant bien que mal des lambeaux d'objections que la critique historique avait cent fois déchirés et jetés au vent de l'oubli. Quelques-uns pensèrent obtenir des gouverne-

ments une intervention, espérant la prorogation du Concile et, par suite, le retard ou le rejet de cette question si redoutée.

Enfin, jusque dans l'enceinte du Concile (1), plusieurs prélats, sans nier l'existence de cette vérité, n'avaient l'opportunité de sa définition. L'enfer et les hommes s'agitaient, l'Esprit-Saint allait intervenir.

Le 5 janvier, Pie IX avait dit dans une audience à 1500 catholiques de toutes les nations :

Je suis un pauvre homme, un pauvre misérable, mais je suis le Pape, le Vicaire de Jésus-Christ, le Chef de l'Église catholique et j'ai réuni ce Concile qui fera son œuvre. De prétendus sages voudraient qu'on ménageât certaines questions et qu'on ne marchât pas contre les idées du temps. Mais je dis, moi, qu'il faut dire la vérité pour établir la liberté, qu'il ne faut jamais craindre de proclamer la vérité et de condamner l'erreur. *Je veux être libre ainsi que la vérité.*

Des affaires du monde, je ne m'en occupe pas, je fais les affaires de Dieu, de l'Église, du Saint-Siège, de la société chrétienne tout entière.

Priez donc, pleurez, forcez le Saint-Esprit par vos supplications à soutenir et à éclairer les Pères du Concile, afin que la vérité triomphe et que l'erreur soit condamnée.

Jadis, l'Église de France s'était cantonnée dans un particularisme funeste, et les déclarations de 1682 nous avaient placés dans une sorte d'opposition nationale aux traditions universelles. Nous avons été premiers à l'erreur, nous fûmes des plus pressés à la réparation. C'est un évêque français, Mgr Pie, le futur cardinal de Poitiers, qui eut l'honneur de rapporter devant le Concile et de défendre par sa parole si sûre le *schema* de l'infailibilité.

Le plus grand spectacle qu'il puisse être donné de contempler ici-bas est sans aucun

(1) Parmi les plus illustres évêques qui s'étaient déclarés, soit dans les Commissions préparatoires, soit dans leurs discours ou leurs écrits, partisans de l'infailibilité, nous citerons NN. SS. Manning, de Westminster; Dechamps, de Malines; Spalding, de Baltimore; Martin, de Paderborn; Röss, de Strasbourg; Senestrey, de Ratisbonne; Mermillod, d'Ébron; Pie, de Poitiers; Freppel, d'Angers, etc. Parmi les opposants ou, comme on disait, les inopportunistes, NN. SS. Hefélé, Förster, Ketteler, d'Allemagne; Rauscher, Simon Swarzenberg, Strossmayer, d'Autriche-Hongrie; Darboy, Dupanloup, Maret, de France; Clifford, d'Angleterre; Kenrick, d'Amérique, etc.

doute cette vision de l'Église assemblée. Ceux qui en ont joui ne sauraient l'oublier. Un des bras de la croix de l'immense basilique séparée par une cloison, avait été aménagé. Aux quatre séances publiques, ces cloisons tombaient et le spectateur adossé à la confession de Saint-Pierre avait en face de lui le Souverain Pontife ayant à ses côtés les cardinaux et les patriarches, puis, échelonnés sur neuf rangs, les archevêques et évêques de l'univers.

A l'entrée de la salle se dressait un autel fort simple et, à côté de l'autel, une chaire roulante. Les tribunes étaient réservées aux princes et aux Corps diplomatiques. Aux abords de cette salle se tenait la Garde noble et les chevaliers de Malte qui formaient la garde d'honneur du Concile. Enfin toute l'Église militante réunie autour du tombeau du pauvre pêcheur de Galilée.

Certes! En face de cette vision apocalyptique, comme il devenait facile d'oublier les intrigues qui avaient précédé ces solennelles assises et qui, même à Rome, se continuaient dans l'ombre! Une minorité, assez petite mais bruyante, dont il convient à peine aujourd'hui de citer les meneurs, n'avait pu entamer les convictions de l'immense majorité des chefs de l'Église enseignante.

Le 18 juillet 1870, quand la quatrième session publique s'ouvrit en face du tombeau de saint Pierre et en présence de plus de 50 000 assistants; quand Mgr Fessler, secrétaire du Concile, eut reçu des mains de Pie IX le texte de la Constitution *De Ecclesia Christi*; quand Mgr Valenciani, évêque de Fabriano, monta en chaire pour donner lecture de cette Constitution célèbre, il se fit dans la vaste basilique un silence relatif.

Cette lecture achevée, le prélat interpella un à un tous les évêques présents au nombre de 540: *Reverendissimi Patres*, leur disait-il, *placent ne vobis decreta et canones qui in hac Constitutione continentur?* (Très Révérends Pères, les décrets et canons contenus dans cette Constitution vous plaisent-ils?) Sur les 540 votants, il y eut 538 *placet*.

Deux évêques seulement répondirent: *Non placet*.

C'étaient Mgr Riccio, évêque de Cazazzo (1) (royaume de Naples) et Mgr Fitz-Gérald, évêque de Petricola ou Little-Rock (Arkansas). Les autres évêques appartenant à la minorité s'étaient abstenus de se rendre à la séance publique.

Sitôt que le résultat du vote fut connu, le secrétaire s'avança pour en donner connaissance au Souverain Pontife. Alors Pie IX, assis sur la *sedia*, la mitre en tête, au milieu de ses frères debout, d'une voix claire, confirma les décrets et canons par ces paroles: *Les décrets et canons contenus dans la Constitution qui vient d'être lue ont plu à presque tous les Pères. A Notre tour, avec l'approbation de ce sacré Concile, Nous les définissons tels qu'ils ont été lus, et Nous les confirmons de Notre autorité apostolique.*

A ce même moment, un orage effroyable se déchainait sur la ville de Rome. La basilique de Saint-Pierre était presque plongée dans l'obscurité. Comme autrefois sur le Sinaï, ce fut donc au milieu des éclairs et des tonnerres que fut promulguée la Constitution nouvelle et que le *Te Deum* retentit, jaillissant de toutes les poitrines.

Voici le texte même du nouveau dogme auquel tout fidèle doit aujourd'hui l'adhésion de sa foi :

« Nous enseignons et définissons, le saint

(1) Le 24 juillet, c'est-à-dire six jours après ce vote Mgr Riccio adressait la lettre suivante au directeur de la *Civiltà cattolica* :

« Dans votre journal, vous avez donné les noms de deux évêques qui ont répondu *non placet*, à la Constitution; je suis l'un d'eux, et désirant que mon vote ne puisse donner lieu à de fâcheuses interprétations, je m'empresse de déclarer qu'aussitôt que l'immortel pontife Pie IX eut confirmé ladite Constitution, je me jetai à genoux en disant de toute mon âme *Credo*, et je promis de défendre avec l'aide de Dieu ladite Constitution et en particulier l'infailibilité des successeurs de saint Pierre, même, s'il le fallait, au prix de ma vie.

† Louis Riccio.

» Évêque de Cazazzo. »

« Quelle franchise dans le vote, s'écrie ici M. Adrien de Riancey (*Le Concile du Vatican*, p. 263.), et quelle humilité dans la soumission! Cette attitude me semble préférable à celle des prélats qui ont jugé à propos de s'abstenir le jour du vote solennel. »

Concile approuvant, comme un dogme divinement révélé, que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex cathædra* (c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de pasteur et de docteur de tous les chrétiens, il définit, en vertu de sa suprême autorité apostolique, qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Église universelle), jouit pleinement (par l'assistance qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre) de cette infailibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Église fût pourvue lorsqu'elle définirait la doctrine touchant la foi ou les mœurs; et que, par conséquent, ces sortes de définitions du Pontife romain, par elles-mêmes, et non pas en vertu du consentement de l'Église, sont irréfutables.

» Que si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise, avait la témérité de contredire notre définition, qu'il soit anathème. » (*Const. Pastor Æternus*, cap. iv.)

Lorsqu'il eut promulgué le dogme de l'infailibilité au sein de cette assemblée enivrée d'une sainte allégresse et criant : « Vive le Pape infailible! » Pie IX fit ressortir dans une brève allocution que l'autorité suprême du pape, loin d'anéantir les droits de l'épiscopat, les assurait et les défendait : « L'autorité du Souverain Pontife est grande, dit-il, mais elle ne détruit pas, elle édifie; elle n'opprime pas, elle soutient et, très souvent, elle défend les droits de nos frères, c'est-à-dire les droits des évêques. Que si quelques-uns n'ont pas bien voté avec nous, qu'ils sachent qu'ils ont voté dans le trouble, et qu'ils se rappellent que le Seigneur n'est pas dans la tempête, mais bien dans un souffle léger et dans un doux murmure. Fasse, oh! fasse Dieu qu'ils puissent dire avec Augustin : « Mon Dieu, vous nous avez donné votre admirable lumière, et voici que je vois. » Ah! oui, que tous voient! que Dieu répande sur vous ses bénédictions! »

Ce vœu du pasteur suprême ne tarda pas à être exaucé. Ceux des Pères qui avaient voté contre, ou qui s'étaient abstenus, s'empressèrent d'adhérer publiquement à la

Constitution dont ils avaient moins combattu le principe que l'opportunité (1).

Et c'est ainsi que la journée du 18 juillet 1870 demeurera, pour l'Église et pour l'humanité, une des dates les plus glorieuses et les plus fécondes.

XV. SUSPENSION DU CONCILE — INVASION DE ROME PAR LES PIÉMONTAIS — ROLE DE LA PRUSSE — LOI DITE DES GARANTIES

Trois mois après cet événement, Pie IX se voyait donc obligé de suspendre le Concile qu'il avait réuni « pour le bien de la religion, l'utilité de l'Église de Dieu et le bien de la société humaine. » Dieu, qui se sert des orages pour assurer la végétation de nos champs, se servit, pour assurer la germination des vérités du Concile, de la plus effroyable tempête. Les opposants du Concile auraient peut-être été tentés de se livrer à quelques intrigues ou à quelques subterfuges. En Allemagne, il y eut même, de la part de certains catholiques, tentative de schisme; on pouvait tout craindre des dispositions équivoques et même hostiles de certains gouvernements. Mais soudain une guerre éclate entre la Prusse et la France.

Hélas ! tandis que la France était trahie, vaincue, mutilée par l'étranger et déchirée même par ses propres enfants, la destruction du pouvoir temporel s'accomplissait.

Par la Convention du 15 septembre, Victor-Emmanuel s'était engagé à respecter la frontière pontificale. Qu'était-ce pour le roi

(1) Ceux de nos lecteurs qui désireraient connaître les votes des prélats français les trouveront dans la *Revue du monde catholique* (juillet 1870). Nous y relevons 25 abstentions et 49 *placet*. Cette même revue ajoutait (livraison du 10 août 1870), en parlant du retour des évêques dans leurs diocèses : « En général, l'accueil est froid et gêné, quand il s'agit des prélats qui se sont opposés à la définition, tandis qu'il est plein d'ardeur et d'expansion pour ceux qui ont voté *placet* et surtout pour ceux qui se sont montrés les plus intrépides défenseurs des divines prérogatives du Saint-Siège. Cet accueil si différent est un témoignage de la foi des fidèles et du clergé. »

En certain diocèse que nous pourrions citer, l'impression fut telle que le crédit du premier pasteur en fut pour toujours ébranlé, quand on sut qu'il avait compté parmi les opposants.

félon qu'un engagement d'honneur (1)? « Nous irons jusqu'au bout! *Andremo al fondo!* » s'était-il écrié. Parole imprudente à laquelle avait applaudi la révolution, car, désormais, poussé par elle, eût-il voulu s'arrêter dans la voie sacrilège, il ne le pouvait plus.

La Prusse l'appuyait fortement : « La Prusse, disait l'ambassadeur de Bismarck à Flourens, défendra l'Italie contre toute puissance qui voudrait lui disputer Rome; une défaite française encore et l'Italie marchera sur Rome. La Prusse victorieuse qui dictera la paix aura soin que la France ne moleste pas l'Italie à cause de Rome. L'Italie devra la possession de Rome aux victoires allemandes. »

Dès que la nouvelle de la catastrophe de Sedan parvint en Italie, les sectaires du Parlement s'agitèrent; le gouvernement restait encore incertain : « Maintenant ou jamais ! » s'écria Bismarck. Ce qui s'opéra en même temps que l'investissement de Paris.

Le 10 septembre, Victor-Emmanuel poussa l'audace jusqu'à envoyer au Saint-Père un ambassadeur chargé d'une lettre dans laquelle l'hypocrite souverain, indigne descendant d'une race sainte et illustre, osait faire appel à la « bonté d'âme » de Pie IX; il espérait, disait-il, que le Pontife, pour « éviter tout conflit et échapper au péril d'une violence » accepterait que les troupes « déjà préposées à la garde des frontières, s'avancassent pour occuper les positions indispensables à la sécurité de Sa Sainteté et au maintien de l'ordre. »

Pie IX lut la lettre et la replia : « Belles paroles, dit-il, et vilaines actions. » Puis, se rappelant la conduite des pharisiens à l'égard du Sauveur : « Race de vipères, s'écria-t-il, sépulcres blanchis ! »

La coupe débordait : « Voilà donc, ajouta-t-il,

(1) Immédiatement après la déclaration de guerre entre la France et la Prusse, il fit offrir à Napoléon un secours de 100 000 hommes, à condition que l'empereur permettrait l'envahissement de Rome.

Cette fois, Napoléon répondit par un refus, et, disons-le à sa louange, un refus indigné. Le roi de Piémont n'envoya pas de secours et se promit d'agir seul et vite, comme il avait été autrefois convenu.

jusqu'ou la révolution a fait descendre un prince chrétien ! Un prince de la maison de Savoie ! Il ne suffit plus à la révolution de chasser les rois ou de faire tomber leur tête sous le couteau; toutes les fois qu'elle le peut, elle s'applique maintenant à les déshonorer ! »

Le messager balbutia que le roi offrait des garanties : « Mais ces garanties, reprit Pie IX, qui me les garantira ? Votre roi ne peut rien me promettre, il n'est plus le maître : il est sous la dépendance de son Parlement qui dépend lui-même des Sociétés secrètes. » L'ambassadeur voulut alléguer les difficultés des temps, des vœux de l'Italie : « Vous calomniez l'Italie, repartit Pie IX. Sur 24 millions, 23 me sont dévoués, m'aiment, me respectent et ne demandent qu'une chose, c'est que la révolution nous laisse en paix. Il y a un million de malheureux que vous avez empoisonnés de fausses doctrines et de honteuses convoitises. Ce sont aujourd'hui les amis du roi et les fauteurs de ses ambitions; quand ils n'auront plus besoin de lui, ils le précipiteront du trône. »

« Allez, ajouta-t-il, je suis en ce moment trop ému de douleur et d'indignation pour écrire (1). »

Le lendemain, il écrivait :

Le comte Ponza m'a remis une lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire, mais elle n'est pas digne d'un fils affectueux qui se fait gloire de professer la foi catholique et s'honore d'une royauté loyale. Je n'entre pas dans les détails de la lettre même, pour ne pas renouveler la douleur qu'une première lecture m'a causée; je bénis Dieu qui a souffert que Votre Majesté comblât d'amertume la dernière période de ma vie. Au reste, je ne puis admettre les demandes exprimées dans votre lettre, ni me rallier aux principes qu'elle renferme.

J'invoque de nouveau Dieu et je remets entre ses mains ma propre cause qui est entièrement la sienne. Je le prie d'accorder à Votre Majesté de la délivrer de tout péril et de lui faire part des miséricordes dont elle a besoin.

Il faut le dire à sa honte, le roi félon et spoliateur n'avait pas attendu la réponse du Pape pour accomplir l'acte auquel, d'ailleurs, il était résolu. Au mépris de tous les droits, l'État pontifical fut envahi à la fois par trois Corps d'armée. Pie IX n'avait à leur opposer qu'une douzaine de mille hommes. Ces hommes, sans doute, animés par la foi et le dévouement, étaient incom-

(1) La loi des garanties offrait au Pape une dotation de trois millions et demi de francs, les honneurs et les droits de la suzeraineté, avec la puissance du Vatican, de Latran et la villa de Castel-Gondolfo.

parablement supérieurs en bravoure; un grand nombre avait reçu le baptême de feu à Castelfidardo et à Mentana, aussi, résolus à mourir jusqu'au dernier, ne céderont-ils que sur un ordre formel du Saint-Père.

Le 15 septembre, le général piémontais Cadorna envoya au général Kanzler sommation d'ouvrir les portes de Rome aux troupes piémontaises; le général Kanzler répondit qu'il résisterait à la violence selon le devoir et l'honneur.

Le 16, le Pape disait au marquis de Banvilliers : « Mon armée ne soutiendra pas un siège, et, dans les jours où les fleuves de France sont rougis de sang, je ne veux pas que les eaux du Tibre soient rougies du sang de mes soldats; mais je veux que la violence du roi d'Italie soit constatée. »

Le 19, le successeur de Pierre se rendit une dernière fois dans la basilique, mère et maîtresse de toutes les églises, Saint-Jean de Latran. Il gravit à genoux les vingt-sept marches de la *scala santa*. Quand il descendit, les spectateurs l'entourèrent et le saluèrent avec amour. Ce fut la dernière sortie du Pape, ce fut son dernier triomphe extérieur. Il rentra, pour ne plus le quitter, au palais du Vatican.

Le 20 septembre, en effet, le bombardement commença. Dès le matin les obus pleuvaient sur la ville. Les ambassadeurs des puissances catholiques se rendirent près du Pape au moment où il achevait de dire la Sainte Messe. Le Saint-Père les remercia de leur présence, leur dit qu'il résistait pour sauver l'honneur de ses troupes et les prit à témoin de la violence qui lui était faite. Tout à coup la canonnade redoubla; le général Bixio ouvrit son feu sur la rive droite du Tibre.

Pie IX pria les ambassadeurs de se rendre au quartier général des Italiens pour obtenir une capitulation honorable : « Je suis ému, dit-il, mais je ne pleure pas sur moi, je pleure sur l'attentat qui se consommera et qui appellera les vengeances divines sur les hommes et sur les peuples. »

Pendant que les ambassadeurs se rendaient au camp, une pluie de bombes et d'obus s'abattaient sur la ville; plus de cent bouches à feu vomissaient la mitraille. (L'abbé GILLET, *Histoire de Pie IX.*)

L'ennemi ouvrit une brèche entre la porte Pia et la porte Salaria. Aussitôt Kanzler exécuta l'ordre du Pape et arbora le drapeau blanc. Pie IX ne voulait pas que